

vont épanouir leurs fleurs. L'opération s'exécute à l'aide de la charrue, après avoir préalablement couché les plantes au moyen du rouleau. Cette pratique est meilleure que celle de faucher, dit Schwertz, parce que les herbes fauchées se réunissent en bottes devant la charrue et l'embarassent, tandis que celles qui tiennent encore au sol par leur racine se renversent avec la tranche de terre qui les retient.

Dans notre prochaine causerie, nous passerons en revue quelques plantes appropriées à notre climat et qui peuvent être utilisées en engrais vert. — (A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Le 8 du courant, à trois heures, Son Excellence le Gouverneur Général a prorogé les Chambres et a prononcé le discours suivant :

" Honorables Messieurs du Sénat,

" Hons. Messieurs de la Chambre des Communes.

" Je ne puis vous remercier de votre assistance au Parlement sans vous remercier pour l'assiduité et le zèle que vous avez montrés dans l'accomplissement de vos devoirs et qui vous ont permis de finir les travaux de la session à une époque aussi peu avancée. La session a été très fructueuse pour la contrée. J'ai particulièrement applaudi à l'acte que vous avez voté pour l'établissement d'une Cour Suprême et d'une cour d'échiquier en Canada, une mesure qui a longtemps été sous considération, et qui doit nécessairement compléter notre système judiciaire. L'acte d'insolvabilité sera promptement apprécié par le commerce, par suite des nombreuses améliorations qu'il apporte dans la loi existante. Ces améliorations auront une grande influence sur l'économie, par suite de la protection plus puissante dont elles entourent les créanciers et l'honnêteté des débiteurs malheureux. Pour aider à la colonisation et à l'administration efficace de nos immenses territoires du Nord-Ouest, un pas important a été fait par le passage d'un acte pourvoyant à l'organisation d'une forme de gouvernement qui répond aux exigences actuelles, et qui promet de satisfaire aux besoins de l'avenir en les appelant à une existence autonome, par des institutions représentatives qui leur permettront de se gouverner par eux-mêmes.

" L'acte sur le service postal, par ses dispositions libérales, par la facilité d'accès dans nos contrées, qu'il apporte par l'organisation des malles, tendra à augmenter rapidement les communications avec tous les points de la Puissance et l'étranger, et sera complété par l'adoption de l'acte relatif au télégraphe du Pacifique, qui prévient le monopole, et donne un libre accès pour nos côtes et pour toutes les lignes de télégraphie marine.

" L'acte sur la propriété littéraire et artistique a été passé pour protéger les droits des auteurs et des artistes qui peuvent désirer de profiter par eux-mêmes de ses dispositions, et pour faciliter les arrangements pour la publication, en Canada, d'ouvrages littéraires écrits par des auteurs résidant en d'autres pays.

" Par l'acte sur les assurances, une plus grande sécurité a été donnée aux assurés par l'adoption d'un système efficace d'inspection. L'acte relatif aux pénitentiaires a placé ces institutions d'une manière plus immédiate, sous la direction et le contrôle du Gouvernement et le système d'administration et d'inspection a été rendu plus simple et moins dispendieux.

" Messieurs de la Chambre des Communes,

" Je vous remercie pour les travaux que vous avez accomplis. Ils mettront mon gouvernement à même de poursuivre les grandes améliorations publiques auxquelles le pays a été appelé, contribueront largement, je n'en doute pas, au développement de nos ressources, à l'accroissement de notre commerce, et à l'extension, dans l'intérieur, des établissements de nos hardis et industrieux pionniers.

" Honorables Messieurs, je vous félicite sur l'adoption de tant de mesures à ajouter à la courte énumération que j'ai faite. L'ensemble de ces mesures concourra à augmenter notre bien-être et notre prospérité, à accroître la stabilité de nos institutions, et à établir la confiance et la bonne volonté parmi toutes les classes de notre peuple. On appréciera vos labeurs et leur noble but, je n'en doute nullement, et j'ai confiance que, de son côté, le peuple, pardessus toute chose cultivera en lui, l'amour de la patrie et le zèle pour le bien général."

Des quatre-vingt-dix-sept bills qui requèrent la sanction de Son Excellence, voici les titres des principaux :

Acte pour amender les actes concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada.

Acte pour amender " l'Acte concernant la procédure dans les causes criminelles, ainsi que certaines autres matières relatives à la loi criminelle."

Acte concernant la propriété littéraire et artistique.

Acte à l'effet d'étendre à la province de Manitoba l'acte pour accélérer en certains cas le procès des personnes accusées de félonies et de délits dans les provinces de Québec et d'Ontario.

Acte pour amender les actes concernant les élections contestées.

Acte concernant l'intérêt et l'usure dans la province du Nouveau-Brunswick.

Acte pour incorporer la compagnie canadienne de Garantie de Placements en terres (à responsabilité limitée).

Acte pour amender l'acte des pêcheries.

Acte pour incorporer la Compagnie d'équipement des chemins de fer de la Puissance.

Acte pour abroger le droit d'exportation sur les billots à douves et de chêne.

Acte concernant le chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal.

Acte pour amender de nouveau l'acte du pilotage, 1873.

Acte pour prévenir la cruauté envers les animaux transportés par chemins de fer ou autres moyens de transport dans les limites de la Puissance du Canada.

Acte pour établir une Cour Suprême et une Cour d'Echiquier pour le Canada.

Acte concernant le bassin de Radoub dans le havre de Québec, et autorisant le prélèvement d'un emprunt à son sujet.

Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer direct de Québec au lac Huron.

Acte pour amender et refondre les statuts relatifs au service postal.

Acte concernant la faillite.

Acte pour amender " l'Acte d'Immigration de 1872."

Acte pour amender l'acte y mentionné, concernant les banques et le commerce de banque.

Acte pour refondre et amender les actes relatifs à la Compagnie Provinciale d'Assurance du Canada.

Acte pour supprimer les maisons de jeu, et pour punir ceux qui les tiennent.

Acte pour incorporer la compagnie Industrielle d'Assurance sur la vie.